

3

DEPARTEMENT DU JURA



15 Rue des Tilleuls
39240 ARINTHOD

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES
PUBLICS
DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Exercice 2019

Communauté de Communes Petite Montagne
15 Rue des Tilleuls
39240 ARINTHOD

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2019, conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'annexe VI du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et à l'arrêté du 02 décembre 2013.

Sommaire

GLOSSAIRE.....	4
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	5
I/ Caractérisation technique du service	5
1.1/ Organisation administrative du service.....	5
1.2/ Estimation de la population.....	6
1.4/ Prestations assurées dans le cadre du service.....	6
1.5/ Estimation du nombre d'habitants desservis par des réseaux de collecte des eaux usées	6
1.6/ Estimation du nombre d'abonnement	7
1.7/ Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées et par système d'assainissement	7
1.8/ Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité)	8
1.9/ Volume facturé.....	8
¹ Certaines communes ou syndicat émettent des factures d'acompte et des factures de solde. Dans le nombre ci-dessus seulement les factures de solde sont comptabilisées.	8
Si toutes les factures étaient comptabilisées le nombre serait de 3682.	8
1.10/ Activité du service.....	8
1.11/ Ouvrages d'épuration des eaux usées	9
1.12/ Caractéristiques du réseau de collecte.....	12
1.13 / Code SANDRE des ouvrages.....	15
II/ Tarification de l'assainissement collectif et recettes du service	17
2.1/ Composition de la commission assainissement	17
2.2/ Ordre du jour des commissions en 2018	17
2.3/ Délibérations fixant les tarifs en vigueur	18
2.4/ Montants de la redevance et des différentes participations.....	18
III/ Indicateurs de performance	20
3.1/ Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	20
3.2/ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	20
3.3/ Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	21
3.4/ Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	21
3.5/ Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006.....	22
3.6/ Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	22
IV/ Financement des investissements	23
4.1/ Durée d'extinction de la dette de la collectivité et montants des annuités.....	23
4.2/ Montant des abandons de créances ou de versement à fond de solidarité selon état dressé par le trésorier et après poursuites réglementaires	23
V/ Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	24

INDICATEURS APPLICABLES EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Indicateurs descriptifs des services :

D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte

D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

D203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

D204.0 : Prix TTC du service au m³ pour 120 m³

Indicateurs de performance :

P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

P203.3 : Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU.

P204.3 : Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU.

P205.3 : Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU.

P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation.

P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité.

Indicateurs non renseignés car concernant les seules collectivités disposant d'une Commission

Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) :

P251.1 : Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers.

P252.2 : Nombre de points noirs du réseau de collecte.

P253.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte

P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration

P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

P256.2 : Durée d'extinction de la dette de la collectivité

P257.0 : Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

P258.1 : Taux de réclamations

GLOSSAIRE

Equivalent habitant (EH) : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour

DBO₅ (Demande Biochimique en Oxygène sur 5 jours) ...

... correspond à la quantité d'oxygène consommé pendant un temps donné (5 jours) pour assurer l'oxydation des matières organiques biodégradables par les bactéries et micro-organismes.

DCO (Demande Chimique en Oxygène) ...

... quantifie l'oxygène nécessaire à l'oxydation (réaction chimique) de la majeure partie des composés et sels minéraux oxydables.

MES (Matières En Suspension) ...

... sont des particules solides très fines et généralement visibles à l'œil nu : en troublant la limpidité de l'eau, elles limitent la pénétration de la lumière et gênent ainsi la photosynthèse, ce qui diminue la teneur en oxygène dissous et nuit au développement de la vie aquatique.

P_t (Phosphore total) ...

... entraîne – s'il est en quantités importantes – une prolifération d'algues et de plantes aquatiques, pouvant aboutir à des phénomènes d'eutrophisation.

pH ...

... est une valeur exprimant l'acidité ou la basicité de l'eau.

NGL (azote global) ...

... est la somme des différentes formes de l'azote : l'azote organique (matière vivante en décomposition), l'azote ammoniacal, les nitrites et les nitrates.

la concentration en NH₄⁺ (ion ammonium, seule forme de l'azote ammoniacal présente dans les rejets) ...

... résulte de la dégradation des matières organiques et est toxique pour les organismes.

tMS : tonne de matière sèche

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

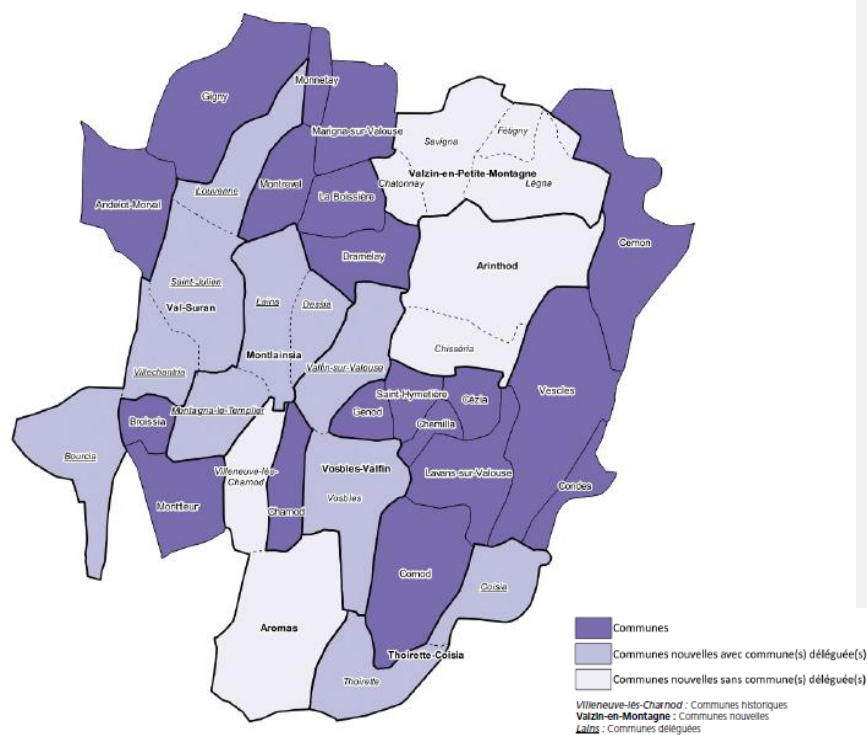
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

I/ Caractérisation technique du service

1.1/ Organisation administrative du service

Le service public d'assainissement non collectif regroupe 23 communes depuis le 01/01/2019.

ANDELOT-MORVAL,	ARINTHOD CHISSERIA,	AROMAS,
LA BOISSIERE,	BROISSIA,	CERNON,
CHARNOD,	CONDES,	CORNOD,
DRAMELAY,	GENOD,	GIGNY-DUR-SURAN,
MARIGNA-SUR-VALOUSE,	MONNETAY,	MONTFLEUR,
MONTLAINIA,	MONTREVEL,	SAINT-HYMETIERE SUR VALOUSE,
THOIRETTE COISIA,	VOSBLES VALFIN	VAL SURAN,
VALZIN EN PETITE MONTAGNE,		VESCLES.



Les 23 communes sont réparties en 95 villages, dont 60 sont en assainissement non collectif et 35 en assainissement collectif. Des habitations en assainissement non collectif sont présentes dans les villages en collectif.

1.2/ Estimation de la population

1.2.1/ sur le territoire de la communauté de communes

Population 2019 d'après fiche individuelle DGF :

COMMUNE	Population DGF	Rapport 2018-2019	COMMUNE	Population DGF	Rapport 2018-2019
ANDELOT-MORVAL	109	+ 1.86 %	MARIGNA-SUR-VALOISE	146	+ 0 %
ARINTHOD	1221	- 0.40 %	MONNETAY	32	+ 0 %
AROMAS	720	+ 0.98 %	MONTLAINIA	324	+ 1.56 %
BROISSIA	79	- 1.25 %	MONTFLEUR	251	+ 2.03 %
CERNON	317	+ 0.95 %	MONTREVEL	118	- 3.27 %
CHARNOD	54	+ 0 %	SAINT-HYMETIERE	495	+ 0.81 %
CONDES	132	- 2.22 %	THOIRETTE - COISIA	962	+ 0.42 %
CORNOD	280	- 0.70 %	VESCLES	213	- 0.46 %
DRAMELAY	38	+ 2.70 %	VAL SURAN	943	+ 0 %
GENOD	82	- 2.38 %	VALZIN EN PETITE MONTAGNE	593	+ 1.89 %
GIGNY	339	+ 0.59 %	VOSBLES-VALFIN	259	- 1.89 %
LA BOISSIERE	81	+ 1.25 %	Total	7 788	-0.10 %

1.3/ Mode de gestion du service

Le service est géré en régie direct. Le service n'est pas assujéti à la TVA. Depuis le 01 Janvier 2013, la facturation de la redevance a été transférée aux gestionnaires d'eau potable le souhaitant.

1.4/ Prestations assurées dans le cadre du service

Le service assure :

- La collecte,
- Le transport,
- Le traitement
- L'élimination des boues produites,
- Le contrôle des raccordements.

Le service a également un rôle de conseil auprès des usagers.

1.5/ Estimation du nombre d'habitants desservis par des réseaux de collecte des eaux usées

(Indicateur descriptif D201.0)

Il s'agit du nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est raccordée ou techniquement raccordable.

Le service public d'assainissement collectif dessert 2 357 foyers.

1.6/ Estimation du nombre d'abonnement

Par abonnés, la collectivité sous-entend le nombre de foyers par commune et de factures de redevance d'assainissement collectif émis en 2019.

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique n application de l'article L213-10-3 du code de l'environnement.

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau.

COMMUNE		Nombre 2019	COMMUNE		Nombre 2019
ANDELOT-MORVAL		42	GENOD		37
ARINTHOD	BOURG, NEGLIA	569	GIGNY SUR SURAN		148
AROMAS	AROMAS Bourg, BURIGNA, CEFFIA, MARSONNAS	191	MONTLAINIA	DESSIA	39
	VILLENEUVE-LES-CHARNOD	24	SAINT-HYMETIERE SUR VALOUSE		34
CERNON		148	THOIRETTE - COISIA	COISIA et MONTAIN	107
CHARNOD		19		THOIRETTE	270
CHEMILLA		35	VOSBLES-VALFIN	VALFIN	34
CONDES		67		VOSBLES	92
CORNOD		111	VAL SURAN	LOUVENNE	39
				SAINT JULIEN SUR SURAN	285
			VALZIN EN PETITE MONTAGNE	FETIGNY	43
				MONTADROIT	26
			TOTAL		2 357

1.7/ Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées et par système d'assainissement

(Indicateur descriptif D202.0)

Il s'agit du nombre d'autorisations de déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du code de la santé publique.

Les rejets d'effluents non domestiques doivent être autorisés par la collectivité, qui n'est pas tenue de les accepter. Ils peuvent faire l'objet de conventions particulières.

Un total : 3 autorisations de déversements d'eaux usées non domestiques ont été accordées par la collectivité :

Entreprise SMOBY et la SCAF d'Arinthod-Chisséria à la station d'épuration d'ARINTHOD
 SCFR à la station d'épuration de SAINT-JULIEN-SUR-SURAN.

1.8/ Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité)

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée (an)
Néant						

Total des importations d'effluents en 2019 : 0 m³

Total des exportations d'effluents en 2019 : 0 m³

1.9/ Volume facturé

	2018	2019	Variation en %
Volumes facturés (m ³)	208 518	204 741	-1.81 %

	2018	2019	Variation en %
Nombre de facture ¹	2 487	2577	+3.61 %

¹ Certaines communes ou syndicat émettent des factures d'acompte et des factures de solde. Dans le nombre ci-dessus seulement les factures de solde sont comptabilisées.

Si toutes les factures étaient comptabilisées le nombre serait de 3468.

1.10/ Activité du service

1.10.1/ Nombre d'opérations totales effectuées dans le cadre du service

Prestation		2014	2015	2016	2017	2018	2019
Contrôle des installations	Contrôle de faisabilité du branchement au réseau	7	7	4	10	4	17
	Contrôle de branchement	34	66	59	78	62	68

1.10.2/ Nombre d'opérations par commune effectuées dans le cadre du service

Contrôle de faisabilité du branchement au réseau

Village	De 2010 à 2015	2016	2017	2018	2019
ANDELOT-MORVAL	2				
ARINTHOD	24	1			4
AROMAS	14	1	3		5
CERNON	4				
COISIA	10				
CORNOD	4				
DESSIA	2				
FETIGNY	1				
GENOD	2	1			
GIGNY-SUR-SURAN	2		3	1	1
SAINT-JULIEN-SUR-SURAN	14			1	2
THOIRETTE	10	1	3	1	4
VALFIN-SUR-VALOUSE	1				
VOSBLES	4		1	1	1
Total	87	4	10	4	17

Contrôle de branchement

Commune	De 2010 à 2017	2018	2019	Commune	De 2010 à 2017	2018	2019
ANDELOT-MORVAL	4			MONTLAINIA	Dessia	6	
ARINTHOD	Bourg, Négliia	91	11	16	MONTFLEUR		2
AROMAS	Aromas	30	4	9	SAINT HYMETIERE	Chemilla	1
	Villeneuve les charnod	23			SUR VALOUSE	Saint Hymetière	
CERNON		32	3		THOIRETTE - COISIA	Coisia	29
CHARNOD		3				Thoirette	68
CONDES		3	1		VALSURAN	Louvenne	25
CORNOD		24	1	3		Saint-Julien-Sur-Suran	29
GENOD		12		2	VALZIN EN PETITE MONTAGNE	Fétigny	33
GIGNY-SUR-SURAN		23		5		Montadroit	5
					VOSBLES-VALFIN	Vosbles	21
						Valfin	2
					TOTAL	407	62
							68

1.10.3/ Communications diverses

	2019
Outils de communication mis en place	Mise en ligne d'informations relatives à l'assainissement sur le site internet de la Communauté de Communes. Bulletin d'information

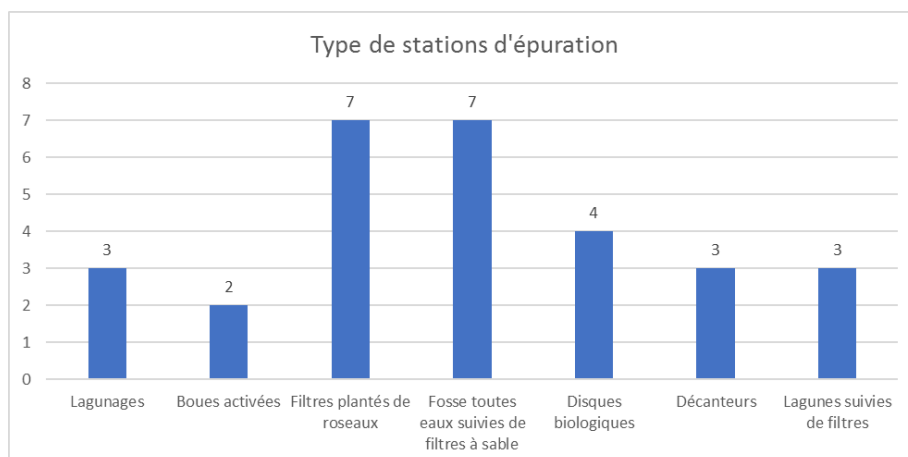
1.11/ Ouvrages d'épuration des eaux usées

1.11.1/ Type de station d'épuration

La Communauté de Communes possède 29 systèmes d'assainissement.

Commune d'implantation	Type de station	Capacité nominale (EH)
ANDELOT-MORVAL	Lagunage	100
ARINTHOD	BOURG	Boues activées
	NEGLIA	Fosse toutes eaux suivie de 2 filtres à sable
AROMAS	AROMAS	Filtres plantés de roseaux à deux étages parcelle, ZH 25 et ZH 27
	CEFFIA	Filtres plantés de roseaux à deux étages
	VILLENEUVE-LES-CHARNOD	Filtres plantés de roseaux à deux étages
CERNON	BOURG	Disques biologiques
	CITEE EDF	Décanteur suivi de 2 filtres à sable
	MENOUILLE	Décanteur
CHARNOD		Fosse toutes eaux suivie de 2 filtres à sable

CONDES		Disques biologiques	350
CORNOD	CORNOD	Filtres plantés de roseaux à un étage	230
	THOREGNA	Lagunage suivi de 2 filtres à sable	90
GENOD		Décanteur	100
GIGNY-SUR-SURAN		Lagunage	360
MONTLAINSA	DESSIA	Décanteur suivi de 2 bassins et de 3 filtres plantés de roseaux	90
	LES GRANGES DE DESSIA	Décanteur suivie de filtres à sable	20
THOIRETTE - COISIA	COISIA	Fosse toutes eaux suivie d'un filtre à sable	180
	MONTAIN	Fosse toutes eaux suivie de 2 filtres à sable	50
	THOIRETTE	Disques biologiques	800
	LA GOUILLE	Décanteur	
VAL SURAN	LOUVENNE	Filtres plantés de roseaux à deux étages	100
	SAINT-JULIEN-SUR-SURAN	Boues activées	1500
VALZIN EN PETITE MONTAGNE	FETIGNY	Filtres plantés de roseaux à deux étages	110
	MONTADROIT	Fosse toutes eaux suivie de 2 filtres à sable et d'un bassin	60
VOSBLES - VALFIN	VALFIN-SUR-VALOUSE	Disques biologiques	180
	VOSBLES	Filtres plantés de roseaux à deux étages	100
	MONGEFOND	Lagunage	40
	CHAVAGNA	Bassin suivi d'un lit d'infiltration	60



1.11.2/ Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (Indicateur descriptif D203.0)

Boues issues des stations d'épurations et évacuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019.

Village	Intervention	Date
ARINTHOD – NEGLIA	Pompage de 9 m ³ (dépotage à la station d'Arinthod)	16/09/2019
CERNON BOURG	Pompage de 9 m ³ (dépotage à la station d'Arinthod)	05/08/2019
		26/08/2019
		02/09/2019
CHARNOD	Pompage de 9 m ³ et nettoyage canal de sortie (dépotage à la station d'Arinthod)	27/06/2019
	Pompage de 9 m ³ et nettoyage canal de sortie (dépotage à la station d'Arinthod)	16/10/2019
COISIA BOURG	Pompage de 9 m ³ (dépotage à la station d'Arinthod)	17/04/2019
COISIA MONTAIN	Pompage de 9 m ³ (dépotage à la station d'Arinthod)	27/06/2019
CONDES	Pompage 9 m ³ dans le décanteur et nettoyage du poste de refoulement (dépotage à la station d'Arinthod)	22/03/2019
	Pompage 9 m ³ dans le décanteur (dépotage à la station d'Arinthod)	12/04/2019
DESSIA	Nettoyage canal entrée de station et vidange totale du décanteur	02/07/2019
LES GRANGES DE DESSIA	Nettoyage canal entrée de station, vidange totale du décanteur, nettoyage du préfiltre, nettoyage de la chasse	02/07/2019
MONTADROIT	Pompage 9 m ³ dans le décanteur (dépotage à la station d'Arinthod)	23/07/2019
THOIRETTE	Pompage de 9 m ³ (dépotage à la station d'Arinthod)	20/02/2019
	Pompage de 9 m ³ (dépotage à la station d'Arinthod)	05/03/2019
	Pompage de 9 m ³ (dépotage à la station d'Arinthod)	09/09/2019
	Pompage de 9 m ³ (dépotage à la station d'Arinthod)	07/10/2019
VALFIN SUR VALOUSE	Pompage de 9 m ³ (dépotage à la station d'Arinthod)	15/02/2019
	Pompage des disques biologiques et décanteur de 8 m ³ (dépotage à la station d'Arinthod)	11/06/2019
	Pompage de 9 m ³ (dépotage à la station d'Arinthod)	06/11/2019

1.11.3/ Curage de réseaux

Village	Intervention	Date
ARINTHOD	Curage réseau Rue Magnin	01/04/2019
	Nettoyage bassin orage	05/08/2019
	Nettoyage fosse de dépotage + poste de relevage	09/08/2019
	Nettoyage des 4 DO	19/12/2019
	Débouchage entrée STEP	19/12/2019
	Vidange rétention des graisses (3m3)	12/04/2019
		23/07/2019
		09/08/2019
	Vidange rétention des sables (3m3)	17/04/2019
		05/08/2019
AROMAS		19/12/2019
	Nettoyage du poste « notre maison »	16/10/2019
	Curage réseau	13/09/2019
	Nettoyage poste bourg et maronnas	13/09/2019
	Nettoyage DO maronnas	13/09/2019
	Curage réseau	30/09/2019
	Nettoyage poste bourg et maronnas	19/12/2019
	Nettoyage DO maronnas	19/12/2019
CHARNOD	Nettoyage chasses STEP	19/12/2019
	Nettoyage du préfiltre	16/10/2019

COISIA BOURG	Curage DO	27/06/2019
COISIA – MONTAIN	Curage DO	27/06/2019
CORNOD	Nettoyage des chasses + canal entrée sortie + DO vers pont	22/11/2019
CORNOD - THOREGNA	Débouchage chemin des amoureux	16/09/2019
	Curage chemin des amoureux avec passage caméra	19/12/2019
CONDES	Nettoyage dégrilleur	22/11/2019
FETIGNY	Curage chasse + poste	23/07/2019
	Curage réseau	23/07/2019
GIGNY	Curage réseau de transit	30/09/2019
	Curage réseau de transit	06/11/2019
	Nettoyage du poste de relevage	08/07/2019
	Nettoyage du poste de relevage	08/07/2019
LOUVENNE	Nettoyage du poste de relevage + chasses	16/10/2019
	Curage poste STEP + dessableur	09/01/2019
SAINT JULIEN SUR SURAN	Curage du poste de relevage rivière + poste de relevage entrée STEP + dessableur	16/10/2019
	Curage Rte de Lons	01/08/2019
	Curage poste de relevage Thoirette Bourg	08/07/2019
THOIRETTE BOURG	Curage poste de relevage Thoirette Cotay	08/07/2019
	Nettoyage dégrilleur + DO entrée STEP	22/11/2019
	Nettoyage dégrilleur + DO entrée STEP	19/12/2019
VALFIN SUR VALOUSE	Curage du réseau en amont de la station	27/06/2019
VILLENEUVE	Curage poste + chasse	27/06/2019
VOBLES	Curage réseau vers contre pente	16/10/2019
	Nettoyage des chasses	27/06/2019
	Nettoyage des chasses + canal entrée et sortie	16/10/2019

1.12/ Caractéristiques du réseau de collecte

1.12.1/ Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées par système d'assainissement

Le réseau du service public d'assainissement est constitué de :

- 28.80 km de réseau unitaire, hors branchement
- 30.78 km de réseau d'eaux usées, hors branchement.
- 4.20 km de réseau de refoulement.

Soit un linéaire total de 64.64 km.

Village	Type de réseau	Linéaire (km) 2018	Linéaire (km) 2019	Variation en %
ANDELOT-MORVAL	Réseau eaux usées	0	0	0 %
	Réseau unitaire	1.815	1.815	0 %
ARINTHOD – BOURG	Réseau eaux usées	5.26532	5.26532	0 %
	Réseau unitaire	5.9851	5.9851	0 %
ARINTHOD – NEGLIA	Réseau eaux usées	0.71565	0.71565	0 %
	Réseau unitaire	0	0	0 %
AROMAS	Réseau eaux usées	5.260	5.260	0 %
	Réseau unitaire	0.950	0.950	0 %
	Refoulement	2.050	2.050	0 %
AROMAS - CEFFIA	Réseau eaux usées	0	0.327	+100 %
	Réseau unitaire	1.239	0.939	- 24.21 %
	Refoulement	0	0.215	+100 %
CERNON – BOURG	Réseau eaux usées	0.46525	0.46525	0 %

	Réseau unitaire	2.032	2.032	0 %
CERNON – CITEE EDF	Réseau eaux usées	0	0	0 %
	Réseau unitaire	0.264	0.264	0 %
CERNON – MENOUILLE	Réseau eaux usées	0.0075	0.0075	0 %
	Réseau unitaire	1.05	1.05	0 %
CHARNOD	Réseau eaux usées	1.21287	1.21287	0 %
	Réseau unitaire	0	0	0 %
COISIA - BOURG	Réseau eaux usées	0.626	0.626	0 %
	Réseau unitaire	0.7808	0.7808	0 %
COISIA - MONTAIN	Réseau eaux usées	0	0	0 %
	Réseau unitaire	1.185	1.185	0 %
CONDES	Réseau eaux usées	0.3301	0.3301	0 %
	Réseau unitaire	1.185	1.185	0 %
	Refoulement	0.149	0.149	0 %
CORNOD	Réseau eaux usées	0	0.689	+100 %
	Réseau unitaire	2.442	2.192	- 10.24 %
	Refoulement	0	0.680	+ 100 %
CORNOD - THOREGNA	Réseau eaux usées	0	0	0 %
	Réseau unitaire	0.73	0.73	0 %
DESSIA - BOURG	Réseau eaux usées	0	0	0 %
	Réseau unitaire	0.799	0.799	0 %
DESSIA – LES GRANGES DE DESSIA	Réseau eaux usées	0	0	0 %
	Réseau unitaire	0.510	0.510	0 %
FETIGNY	Réseau eaux usées	0.710	0.710	0 %
	Réseau unitaire	0	0	0 %
	Refoulement	0.086	0.086	0 %
GENOD	Réseau eaux usées	0	0	0 %
	Réseau unitaire	0.760	0.760	0 %
GIGNY-SUR-SURAN	Réseau eaux usées	1.247	1.247	0 %
	Réseau unitaire	2.150	2.150	0 %
	Refoulement	0.080	0.080	0 %
LOUVENNE	Réseau eaux usées	1.12925	1.12925	0 %
	Réseau unitaire	0	0	0 %
	Refoulement	0.6	0.6	0 %
LEGNA - MONTADROIT	Réseau eaux usées	0.619	0.619	0 %
	Réseau unitaire	0	0	0 %
SAINT-JULIEN-SUR- SURAN	Réseau eaux usées	4.530	4.530	0 %
	Réseau unitaire	5.660	5.660	0 %
	Refoulement	0.320	0.320	0 %
THOIRETTE - BOURG	Réseau eaux usées	2.430	2.430	0 %
	Réseau unitaire	0.756	0.756	0 %
VALFIN-SUR-VALOUSE	Réseau eaux usées	1.17944	1.17944	0 %
	Réseau unitaire	0	0	0 %
VILLENEUVE-LES- CHARNOD	Réseau eaux usées	0.5048	0.5048	0 %
	Réseau unitaire	0	0	0 %
VOSBLES – BOURG	Réseau eaux usées	1.608	1.608	0 %
	Réseau unitaire	0	0	0 %
VOSBLES – MONGEFOND	Réseau eaux usées	0.906	0.906	0 %
	Réseau unitaire	0	0	0 %
VOSBLES - CHAVAGNA	Réseau eaux usées	1.013	1.013	0 %
	Réseau unitaire	0	0	0 %

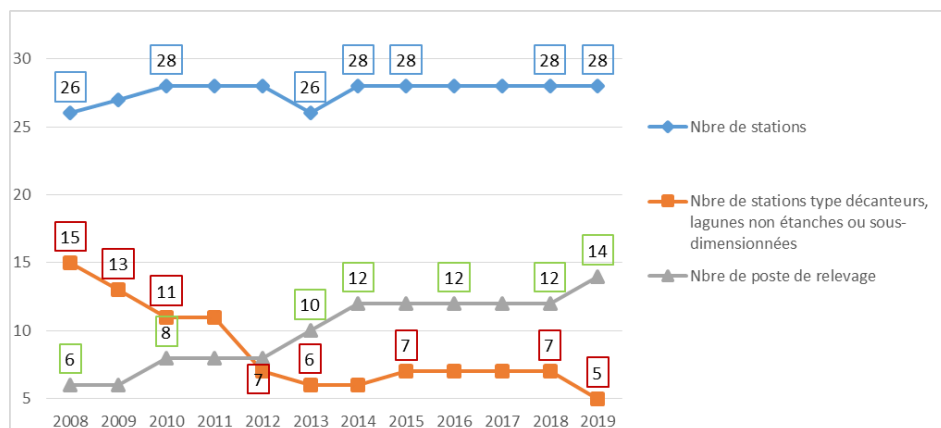
1.12.2 / Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par les réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement.

45 déversoirs d'orage assurent le déversement du surplus d'eau en cas d'intempéries sur le territoire de la Communauté de Communes.

Village	Type d'équipement	Localisation
ANDELOT-MORVAL	Déversoir d'orage	Terrain en amont de la station
ARINTHOD	Déversoir d'orage	Rue du collège
	Déversoir d'orage	Carrefour Gendarmerie
	Déversoir d'orage	Rue de la Prélette
	Déversoir d'orage	Zone artisanale
	Bassin orage	Entrée station d'épuration
AROMAS	Déversoir d'orage	Au bourg en amont du poste de relevage parcelle ZE3
	Déversoir d'orage	Le long de la voie communale n°20
	Déversoir d'orage	Dans les locaux de « Notre Maison »
AROMAS – CEFFIA	Déversoir d'orage	DO1 Chemin du Courbet
	Déversoir d'orage	DO2 Place de la fontaine – Rue du Cotet parcelle ZV 67
CERNON	Déversoir d'orage	Entrée de station
	Déversoir d'orage	Parcelle ZA 200
CERNON – CITEE EDF	Déversoir d'orage	Entrée de station
CERNON – MENOUILLE	Déversoir d'orage	Amont du décanteur
COISIA	Déversoir d'orage	Grande Rue
	Déversoir d'orage	Contrebas de la grande rue
	Déversoir d'orage	Chemin d'accès à la station
	Déversoir d'orage	Entrée de station
COISIA - MONTAIN	Déversoir d'orage	Entrée de station
CONDES	Déversoir d'orage	Entrée de station
CORNOD	Déversoir d'orage 1	Parcelle ZB 81
	Déversoir d'orage 2	Rue Saint Martin, avant le pont
	Déversoir d'orage 3	Villette
	Déversoir d'orage 4	Parcelle ZB 18, vers la STEP
CORNOD - THOREGNA	Déversoir d'orage	Entrée de station
DESSIA	Déversoir d'orage	Entrée de station
DESSIA – LES GRANGES DE DESSIA	Déversoir d'orage	Parcelle ZC 53
GENOD	Déversoir d'orage 1	Devant l'Eglise
	Déversoir d'orage 2	Avant le Décanteur
GIGNY-SUR-SURAN	Déversoir d'orage 1	A coté de la Parcelle AB 126
	Déversoir d'orage 2	Rue du Lavoir
	Déversoir d'orage 3	A coté de la parcelle AB 206
	Déversoir d'orage 4	Rue du Faubourg
	Déversoir d'orage 5	Parcelle AB 380
	Déversoir d'orage 6	Parcelle AB 422
	Déversoir d'orage 7	Parcelle AB 324
SAINT-JULIEN-SUR-SURAN	Déversoir d'orage	Zone artisanale
	Déversoir d'orage	La rivière
	Déversoir d'orage	Avant le poste de relevage La Renarde
	Poste refoulement avec déversoir d'orage	La Renarde
	Déversoir d'orage	Chemin d'accès à la station
THOIRETTE	Déversoir d'orage	Amont du poste de relevage en entrée de station
VOSBLES	Déversoir d'orage	En amont de la station
VOSBLES – MONGEFOND	Déversoir d'orage	Parcelle ZB 1

1.12.3 / Postes de relevage ou de refoulement sur le réseau de collecte ou en entrée de station d'épuration

Village	
ARINTHOD – BOURG	Poste en entrée de station
AROMAS	Poste du Bourg
	Poste de Marsonnas
AROMAS – CEFFIA	Poste de Ceffia
CONDES	Poste dit du camping
CORNOD	Poste de Vilette
FETIGNY	Poste du bourg
GIGNY-SUR-SURAN	Poste du bourg
LOUVENNE	Poste dans le bourg
SAINT-JULIEN-SUR-SURAN	Poste dit de la Rivière
	Poste en entrée de station
THOIRETTE - BOURG	Poste dit du cotay
	Poste du bourg
VILLENEUVE-LES-CHARNOD	Poste en entrée de station



Le nombre de stations de type décanteurs ou lagunes non étanches est inclus dans le nombre de stations total.

1.13 / Code SANDRE des ouvrages

Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (SANDRE)

Village	Type de code SANDRE	Code
ANDELOT-MORVAL	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 010
	Du réseau de collecte	06 09 39 010 002
	De la station de traitement	06 09 39 010 001
ARINTHOD – BOURG	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 016
	Du réseau de collecte	06 08 39 016 001
	De la station de traitement	06 09 39 016 001
ARINTHOD – NEGLIA	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 016
	Du réseau de collecte	06 08 39 016 002

	De la station de traitement	06 09 39 016 002
AROMAS	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 018
	Du réseau de collecte	06 08 39 018 002
	De la station de traitement	06 09 39 018 002
AROMAS -CEFFIA	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 018
	Du réseau de collecte	06 08 39 018 002
	De la station de traitement	06 09 39 018 003
CERNON – BOURG	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 086
	Du réseau de collecte	06 08 39 086 003
	De la station de traitement	06 09 39 086 003
CERNON – CITEE EDF	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 086
	Du réseau de collecte	06 08 39 086 001
	De la station de traitement	06 09 39 086 001
CERNON – MENOUILLE	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 086
	Du réseau de collecte	06 08 39 086 002
	De la station de traitement	06 09 39 086 001
CHARNOD	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 111
	Du réseau de collecte	06 08 39 111 001
	De la station de traitement	06 09 39 111 001
COISIA - BOURG	De l'agglomération d'assainissement	06 00004 39 158
	Du réseau de collecte	06 09 39 158 001
	De la station de traitement	06 09 39 158 001
COISIA - MONTAIN	De l'agglomération d'assainissement	06 00003 39 158
	Du réseau de collecte	06 08 39 158 002
	De la station de traitement	06 09 39 158 002
CONDES	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 163
	Du réseau de collecte	06 08 39 163 001
	De la station de traitement	06 09 39 163 001
CORNOD	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 166
	Du réseau de collecte	06 08 39 166 002
	De la station de traitement	06 09 39 166 004
CORNOD - THOREGNA	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 166
	Du réseau de collecte	06 08 39 166 001
	De la station de traitement	06 09 39 166 001
DESSIA - BOURG	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 273
	Du réseau de collecte	06 08 39 273 002
	De la station de traitement	06 09 39 273 002
DESSIA – LES GRANGES DE DESSIA	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 195
	Du réseau de collecte	06 08 39 273 003
	De la station de traitement	06 09 39 273 003
FETIGNY	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 224
	Du réseau de collecte	06 08 39 224 001
	De la station de traitement	06 09 39 224 001
GENOD	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 247
	Du réseau de collecte	06 08 39 247 001
	De la station de traitement	06 09 39 247 001
GIGNY-SUR-SURAN	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 253
	Du réseau de collecte	06 09 39 253 002
	De la station de traitement	06 09 39 253 001
LOUVENNE	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 303
	Du réseau de collecte	06 08 39 303 001
	De la station de traitement	06 09 39 303 001
LEGNA - MONTADROIT	De l'agglomération d'assainissement	0600001 39 290
	Du réseau de collecte	06 08 39 290 001

	De la station de traitement	06 09 39 290 001
SAINT-JULIEN-SUR-SURAN	De l'agglomération d'assainissement	06 0000 139 485
	Du réseau de collecte	06 08 39 485 002
	De la station de traitement	06 09 39 485 002
THOIRETTE - BOURG	De l'agglomération d'assainissement	06 0000 139 530
	Du réseau de collecte	06 08 39 397 001
	De la station de traitement	06 09 39 530 002
THOIRETTE – LA GOUILLE	De l'agglomération d'assainissement	Non connu
	Du réseau de collecte	Non connu
	De la station de traitement	Non connu
VALFIN-SUR-VALOUSE	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 542
	Du réseau de collecte	06 08 39 542 001
	De la station de traitement	06 09 39 542 001
VILLENEUVE-LES-CHARNOD	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 566
	Du réseau de collecte	06 08 39 566 001
	De la station de traitement	06 09 39 566 001
VOSBLES – BOURG	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 583
	Du réseau de collecte	06 08 39 583 001
	De la station de traitement	06 0939583 001
VOSBLES – MONGEFOND	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 583
	Du réseau de collecte	06 08 39 583 003
	De la station de traitement	06 09 39 583 003
VOSBLES - CHAVAGNA	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 583
	Du réseau de collecte	06 08 39 583 002
	De la station de traitement	06 09 39 583 002

II/ Tarification de l'assainissement collectif et recettes du service

2.1/ Composition de la commission assainissement

Avant toutes décisions du conseil communautaire, une commission assainissement étudie les dossiers ; Cette commission constituée au sein de la Communauté de Communes sur la base du volontariat est composée de membres :

Patrick ANDREY, Cécile BESNIE TRECOURT, Maurice BESSARD, Michel BOUQUEROD, Isabelle BRANCHY, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Jean-Yves BUCHOT, Gérard CHARRIERE, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Louis DELORME, Josiane CARRETIE, Jean Claude NEVERS, Philippe LAMARD, Bernard RUDE, Nicole VELON.

2.2/ Ordre du jour des commissions en 2019

Date et ordre du jour des Commissions assainissement :

Date	Ordre du jour
11/02/2019	- Etudes et travaux en cours - Validation choix entreprise SAINT HYMETIERE/CHEMILLA - Zonage assainissement village de LOUVENNE - Raccordement électrique STEP SAINT HYMETIERE/CHEMILLA - Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif - Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif - Question diverses
09/05/2019	- Subventions de l'Agence de l'Eau : contrat relatif au rattrapage structurel des collectivités - Bilan de fonctionnement des stations d'épuration existantes - Etudes et travaux en cours - Présentation avant-projet d'assainissement collectif de MONTFLEUR - Majoration de la redevance d'assainissement collectif

	- Obligation de mise aux normes en assainissement non collectif - Questions diverses
28/10/2019	- Etudes et travaux en cours, - Boues station d'épuration de Saint-Julien - Subventions de l'Agence de l'Eau : Contrat relatif au rattrapage structurel des collectivités - Obligation de mises aux normes en assainissement non collectif - Visites assainissement non collectif - Questions diverses.

2.3/ Délibérations fixant les tarifs en vigueur

Les délibérations qui ont fixées les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
19 Novembre 2018	Redevance assainissement collectif – tarif à compter du 01/01/2019
26 novembre 2015	Redevance assainissement collectif – tarif à compter du 01/01/2016
3 décembre 2012	Assainissement non collectif et collectif – facturation des redevances par les organismes facturant l'eau
21 mai 2012	Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)
8 novembre 2011	Redevance assainissement collectif et somme équivalente : à compter du 01/01/2012
12 novembre 2009	Participation pour frais de raccordement (PFR)
12 novembre 2009	Précisions sur la participation de raccordement à l'Egout (PRE)

Suite à une évolution réglementaire la PRE instituée par l'article L.1331-7 du code de la santé publique ne sera plus applicable pour les dossiers déposés à compter du 1^{er} juillet 2012. Cette participation est remplacée par la PAC instaurée par l'article 30 de la loi de finance rectificative pour 2012 (n°2012-254).

2.4/ Montants de la redevance et des différentes participations

2.4.1 / Redevance assainissement collectif

Redevance assainissement collectif et somme équivalente :	A compter du 01/01/2010	A compter du 01/01/2011	A compter du 01/01/2016	A compter du 01/01/2019
Part fixe	40.00 €	50.00 €	52.50 €	57.50 €
Part variable	1.40 €/m ³	1.45 €/m ³	1.53 €/m ³	1.73 €/m ³

La redevance d'assainissement collectif sera facturée en 2019 conformément à la délibération du 19 novembre 2018.

La redevance apparait sur la facture d'eau potable pour les villages suivants :

	SDEI	SOGEDO	Lyonnaise des eaux
Contrats d'affermage (sociétés fermières)	Broissia, Genod, Louvenne, Monnetay, Montagna le Templier, Montfleur, Montrevel, Villechantria, Villeneuve les Charnod, Vosbles	Andelot, Aromas, Bourcia, Dramelay (le Mont), Dessia, Gigny, Lains, Saint-Julien	Thoirette
Syndicats	Syndicat du Valouson La Boissiere, Chatonnay, Marigna sur Valouse, Savigna	Syndicat à la carte Arinthod, Chisseria, Chemilla, Cézia, Saint-Hymetière, Lavans sur Valouse	Syndicat de Laval d'Anfia Légna et hameau de Viremont
Gestion directe	Cernon, Coisia, Condes, Dramelay (bourg), Fetigny		

Les factures d'eau potable et d'assainissement sont toujours distinctes sur les villages suivants :

Gestion directe	Charnod, Cornod, Valfin sur Valouse, Vescles
------------------------	--

2.4.2/ Redevance modernisation des réseaux de collecte

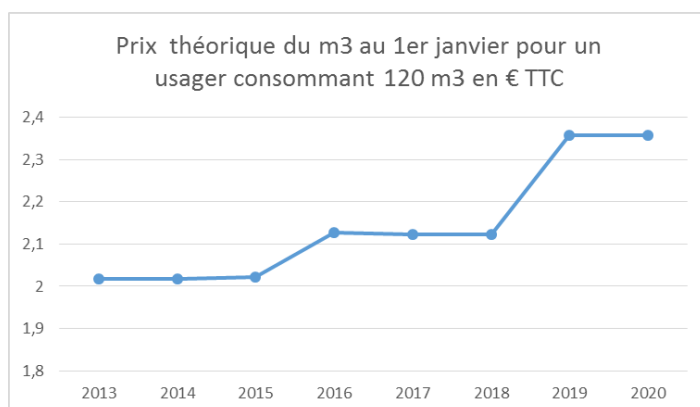
L'Agence de l'Eau a instituée la redevance de modernisation des réseaux de collecte et en fixe le taux. Cette redevance apparaît sur la facture de la redevance d'assainissement collectif. L'intégralité des sommes perçues est reversée à l'Agence de l'Eau.

Redevance de modernisation des réseaux de collecte (€/m ³)	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019
Sur l'ensemble du territoire	0.155 €/ m ³	0.16 €/ m ³	0.155 €/ m ³	0.155 €/ m ³	0.15 €/ m ³

2.4.3/ Prix TTC du service au mètre cube pour 120 m³
(Indicateur descriptif D204.0)

Composante de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120 m³).

	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation %
Part variable	207.6 €	207.6 €	0 %
Redevance modernisation des réseaux	18 €	18 €	0 %
Part fixe	57.50 €	57.50 €	0 %
Redevance assainissement collectif en € TTC	283.10 €	283.10 €	0 %
Le prix théorique du m ³ pour un usager consommant 120 m ³ en € TTC/ m ³ .	2.359 €	2.359 €	0 %



2.4.4/ Les Participations de Raccordement (PRE / PFR / PAC)

Participations	2012	De 2013 à 2019
Participation de Raccordement à l'Egout (PRE)	1 750 €	
Participation pour Frais de Raccordement (PFR)		1 500 €
Participation pour le financement à l'Assainissement Collectif (PAC)		1750 €

Suite à une évolution réglementaire la PRE instituée par l'article L.1331-7 du code de la santé publique ne sera plus applicable pour les dossiers déposés à compter du 1^{er} juillet 2012. Cette participation est remplacée par la PAC instaurée par l'article 30 de la loi de finance rectificative pour 2012 (n°2012-254).

III/ Indicateurs de performance

3.1/ Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

(Indicateur descriptif P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Les zonages d'assainissement ont été approuvés sur les communes « historiques » de ARINTHOD, AROMAS, BOURCIA, BROISSIA, CEZIA, CHATONNAY, CHISSERIA, DESSIA, DRAMELAY, CONDES, CORNOD, FETIGNY, GENOD, GIGNY-SUR-SURAN, LA BOISSIERE, LAINS, LAVANS SUR VALOUSE, LEGNA, LOUVENNE, MARIGNA SUR VALOUSE, MONNETAY, MONTAGNA LE TEMPLIER, MONTREVEL, SAINT-JULIEN-SUR-SURAN, THOIRETTE, VALFIN SUR VALOUSE, VESCLES, VILLECHANTRIA VILLENEUVE LES CHARNOD, VOSBLES ont été validés après enquête publique.

Les zonages d'assainissement des communes, CHEMILLA, MONTFLEUR, SAINT-HYMETIERE sont en attente de la définition de projet d'assainissement collectif.

3.2/ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

(Indicateur descriptif P202.2)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120.

PARTIE A		Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
<u>Plan des réseaux</u>	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (poste de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage...) et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement du réseau d'assainissement.	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5	5
TOTAL		15	15

La partie B n'est prise en compte que si 15 points sont obtenus pour la partie A.

PARTIE B		Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
<u>Inventaire des réseaux</u>	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, la précision des informations cartographiques et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	10	0

	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	1 à 5	0
	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	0 à 15	0
TOTAL		30	0

La partie C est comptabilisé seulement que si 40 points sont obtenus pour les parties A et B.

3.3/ Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

(Indicateur descriptif P203.3)

Cet indicateur concerne seulement un réseau collectant une charge supérieure à 2000 EH. Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Petite Montagne aucun réseau d'assainissement ne collecte une charge supérieure à 2 000 EH.

3.4/ Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

(Indicateur descriptif P204.3)

Cet indicateur concerne seulement les stations d'épuration recevant une charge supérieure à 2000 EH. Cet indicateur de valeur 0 (non conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station d'épuration d'une capacité > 2000 EH s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station d'épuration.

La seule station d'épuration concernée sur le territoire de la Communauté de Communes Petite Montagne est celle d'ARINTHOD Bourg.

Les services de la Police de l'Eau donne un indice de 0 pour l'année 2019, à cause de trois éléments :

- Charge en entrée de station en mars 2019 dépasse les 2400 EH
- Les niveaux de rejets locaux ne sont pas respectés pour le paramètre azote globale
- Une non-conformité durant trois années de suite pour l'indice de performance.

Station d'épuration	Valeur obtenue
Station d'ARINTHOD - Bourg	0

3.5/ Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

(Indicateur descriptif P205.3)

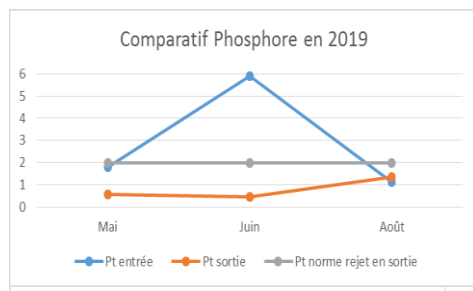
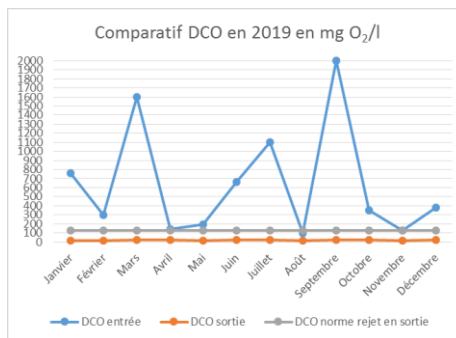
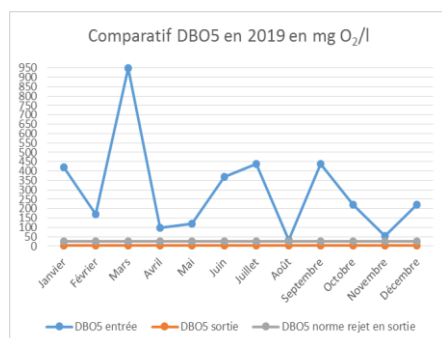
Cet indicateur concerne seulement les stations d'épuration recevant une charge supérieure à 2000 EH. Cet indicateur de valeur 0 (non conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station d'épuration d'une capacité > 2000 EH s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station d'épuration.

Les services de la Police de l'Eau donne un indice de performance de 0 pour l'année 2019.

- Courrier DDT du 18 juin 2018, stipulant une non-conformité globale (ERU et local) du fait d'un dépassement rédhitoire pour le paramètre DBO5 en janvier 2017. La charge entrante en janvier et juin dépasse la capacité nominale de la station (non conforme équipement) ;
- Courrier DDT du 08 Août 2019, stipulant le dépassement des valeurs rédhitoire, le dépassement récurrents de la capacité nominale de la station.

Station d'épuration	Valeur obtenue
Station d'ARINTHOD - Bourg	0

Nous pouvons constater que le traitement des eaux usées par la station d'épuration d'Arinthod est optimal. La problématique étant liée aux effluents en entrée et à la présence d'eaux claires parasites. Les graphiques ci-dessous extrait des analyses de l'autosurveillance 2019 attestent que les niveaux de rejets en sortie de station sont toujours respectés pour les paramètres DCO, DBO5, MES et Pt.



3.6/ Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

(Indicateur descriptif P206.3.2)

Filière mise en œuvre	Filière conforme	Quantité en m ³ et Tonne de matière sèche (TMS)
Epandage agricole – SAINT JULIEN	Oui	80 m ³ – 13.4 TMS
Epandage agricole – ARINTHOD	Oui	132 m ³ – 43.0 TMS
Evacuation vers une station d'épuration *	Oui	161 m ³ – 8.1 TMS
Incinération	Non réalisé	0
Compostage	Non réalisé	0
Quantité de boues évacuées conformes		373 m³ – 64.5 TMS

*L'évacuation vers une station d'épuration peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord et si la station dispose elle-même d'une filière conforme.

Pour l'exercice 2019, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100 %.

Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = Quantité de boues admises par une filière conforme / Quantité de boues totales évacuées (conformes et non conformes) * 100

IV/ Financement des investissements

4.1/ Durée d'extinction de la dette de la collectivité et montants des annuités

(Indicateur descriptif P256.2)

	2011	2012	2013	2014	De 2015 à 2024
Durée d'extinction de la dette	0.00€	1939 €	0.00 €	11 016 €	0.00 €

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes exprimées en € TTC :

	2015	2016	2017	2018	2019
Encours de la dette au 01 janvier (logiciel dette)	2 783 858.32 €* *	2 969 215.98 €	2 820 515.02 €	2 667 874.02 €	2 511 348.50 €
Encours de la dette au 31 décembre n	2 969 215.98 €* *	2 820 365.40 €	2 667 874.02 €	2 511 348.50 €	3 172 143.49
Remboursements au cours de l'exercice (Annuité) CA	207 565 .19 €	223 209.04 €	222 699.86 €	245 605.47 €	340 539.80
Dont intérêts	82 635.55 €	74 358.46 €	70 058.87 €	89 079.94 €	67 032.16
Dont capital	124 929.64 €	148 850.58 €	152 640.99 €	156 525.53 €	273 507.64 Dont 105 000 prêt relais

Commenté [EV1]: Voir etat par emprunteur dans le logiciel

* Réalisation d'un prêt de 300 000 € auprès de la Banque Populaire sur 15 ans avec un taux de 1.59 % et réaménagement de 2 prêts contractés auprès de la Banque Populaire l'un en 2008 et l'autre en 2010.

4.2/ Montant des abandons de créances ou de versement à fond de solidarité selon état dressé par le trésorier et après poursuites réglementaires

(Indicateur descriptif P207.0)

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'abandon de créance	2	0	3	7	2
Montant des abandons de créance	731.84 €	0 €	835.68 €	2 431.17 €	163.81 €
Versement à un fond de solidarité	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

V/ Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

CERNON - Citée EDF :

Les travaux de réhabilitation de la station d'épuration doivent commencer au cours de l'année 2020.

AROMAS et SAINT-JULIEN :

Suite à la réalisation d'études réseaux en 2014 listant les dysfonctionnements sur les réseaux, le projet débuté en 2019, se poursuivra en 2020. L'objectif étant de refaire ou de réhabiliter des tronçons de réseaux afin d'améliorer la collecte et de supprimer des apports d'eaux claires parasites (eau de sources).

Epandage des boues ARINTHOD :

Le curage et l'épandage de boues a eu lieu en 2019 et est de nouveau programmé pour 2020.

Evacuation des boues AROMAS :

Une étude préalable à l'épandage des boues d'AROMAS se termine. Suite au contexte sanitaire actuel, l'évacuation et l'épandage de tout ou partie des boues de la station seront reportés en 2021.

SAINT HYMETIERE/CHEMILLA

Une station d'épuration de type filtre plantés de roseaux à 2 étages sera créée traitant les eaux usées de Chemilla et de Saint Hymetière. Le début des travaux était prévu pour avril 2020.

MONTFLEUR

Le dossier d'avant-projet a été transmis à la communauté de communes pour validation. Le dossier est actuellement en suspens, dans l'attente de l'achat d'un terrain.

GIGNY

Suite à plusieurs mises en demeure de la police de l'eau pour réhabiliter la lagune de Gigny, un bureau d'étude a été missionné pour établir le projet de réhabilitation de la lagune de Gigny.

L'avant-projet a été réalisé par le bureau d'étude. Il consiste à refaire le second bassin de lagunage afin de respecter les normes de rejet en sortie. La validation de la police de l'eau est en attente.

THOIRETTE

Des apports d'eaux claires parasites ont été constatés depuis plusieurs années entraînant une non-conformité de l'installation (réseau + station).

La communauté de communes a recruté depuis septembre 2018, un étudiant en contrat d'apprentissage.

Dans le cadre de son rapport de stage, l'étude diagnostic du réseau permettant de localiser les points d'entrée d'eaux claires parasites a été réalisée par ce dernier.